

Fourniture de documentation
Française et Étrangère -
Monographies

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2025-021

Date limite de remise des plis

Jeudi 26 juin 2025 à 12H

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ecole normale supérieure - PSL

Direction générale des services

Représentant : Ecole normale supérieure - PSL

Adresse : 45 rue d'Ulm

Paris

75230 Paris cedex 05

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture de documentation Française et Étrangère-Monographies**

Par documentation, il faut entendre :

1) les monographies, i. e. tous les ouvrages isolés, le plus souvent dotés d'un ISBN, achetés à l'unité, en commande ferme,

2) les collections de monographies (parfois identifiées par un ISSN) pour lesquelles l'ENS choisit de passer une commande permanente (standing order).

Les monographies en plusieurs volumes, appelées suites, ou paraissant sous forme de fascicules, peuvent également faire l'objet d'une commande permanente.

Les monographies, les suites et collections, peuvent faire l'objet d'une demande de fourniture sous forme papier.

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Fourniture de documentation Française et Étrangère-Monographies
 Acheteur	Ecole normale supérieure - PSL
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
 Structure	5 lots
 Lieu d'exécution	Bibliothèques de l'ENS-PSL
 Durée	Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification du contrat. Il est reconductible trois (3) fois par période de 12 mois par tacite reconduction sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre (4) ans.
 Développement durable	Sans objet
 Pénalités de retard	Les pénalités sont définies à l'article 8 du CCP
 Variation des prix	Ferme
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 5 lots :

Lots	Objet
Lot n°1	Monographies sciences publiées en France et à l'étranger
Lot n°2	Monographies sciences humaines et sociales publiées en France, au format papier, commandées isolément
Lot n° 3	Monographies sciences humaines et sociales publiées à l'étranger, au format papier, commandées isolément
Lot n°4	Suites et collections en science humaines et sociales publiées en France
Lot n°5	Suites et collections en sciences humaines et sociales publiées à l'étranger

Les lots 3 et 5 concernent des livres publiés principalement en Allemagne, en Italie, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

■ **Nomenclature communautaire :**

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>
22113000-5 Livres de bibliothèque

Cette nomenclature est commune à l'ensemble des lots.

■ **Dépassement du nombre maximum de lots attribués :**

Un même fournisseur ne peut se voir attribuer qu'un maximum de 4 lots.

Si un fournisseur est classé premier sur les 5 lots composant la consultation, il ne se verra attribuer que 4 lots. Il ne choisira pas les lots qu'il souhaite obtenir. Les 4 lots qui lui seront attribués seront définis par ordre décroissant de ses notes finales obtenues sur l'ensemble des lots. Le lot qui ne sera pas attribué au candidat classé en première position, sera attribué au candidat classé en deuxième position au regard du classement final du lot considéré.

Après application du système précisé ci-avant. Si celui-ci ne fonctionne pas pour attribuer un ou plusieurs lots, notamment car certaines notes finales obtenues sont identiques et empêchent l'attribution des 4 lots, le candidat en première position sur tous les lots se verra attribuer les 4 lots présentant le montant estimatif de dépenses le plus élevé. Le lot présentant le montant estimatif le plus faible sera attribué au candidat classé en deuxième position au regard du classement final du lot ou des lots concernés.

Dans l'hypothèse où le candidat arrivé en 1^{ère} position sur tous les lots serait le seul classé sur l'un ou plusieurs des lots, alors ce ou ces lots, lui sera(ont) attribué(s) en priorité sans application des règles précitées, dans la limite du nombre maximum de lots attribués.

La limitation du nombre maximum de 4 lots attribués ne s'appliquera pas si elle implique de devoir déclarer sans suite le cinquième lot, notamment, faute d'un nombre suffisant d'offres classées pour en permettre l'application.

Important :

Un marché est égal à un lot, le candidat à chaque lot soumissionné doit fournir les pièces demandées et non faire un fichier avec des documents communs à plusieurs lots.

Par le seul fait de soumissionner, le candidat reconnaît avoir procédé à un examen complet et détaillé des documents composant cet appel d'offres et s'être pleinement rendu compte des contraintes et obligations dans lesquelles doivent s'effectuer les prestations, objet du marché.

■ **Lieu de livraison :**

Entité	Lieu d'exécution
Bibliothèque de Lettres et Sciences humaines	45, rue d'Ulm 75230 Paris cedex 05
Bibliothèque de Sciences humaines et sociales	48, bd Jourdan 75690 Paris cedex 14
Bibliothèque des Sciences expérimentales	29, rue d'Ulm 75230 Paris cedex 05
Bibliothèque de Mathématiques et Informatique	45, rue d'Ulm 75230 Paris cedex 05
Bibliothèque des Sciences expérimentales	29, rue d'Ulm 75230 Paris cedex 05
Centre documentaire du CAPHÉS	29, rue d'Ulm 75230 Paris cedex 05
Bibliothèque d'Archéologie	45, rue d'Ulm 75230 Paris cedex 05
Bibliothèque des Archives Husserl	45, rue d'Ulm 75230 Paris cedex 05
Bibliothèque d'agrégation physique-chimie	1, rue Maurice Arnoux 92120 Montrouge
Bibliothèque de Physique théorique	24, rue Lhomond 75231 Paris cedex 05

Ainsi que les différents départements constitutifs de l'ENS, les Unités Mixtes ENS/CNRS et tous les services administratifs de l'ENS.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Type et forme de contrat :**

L'accord-cadre est mono-attributaire. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles et donne lieu à la conclusion de bons de commande.

L'accord-cadre s'applique sans montant minimum et avec un montant maximum pour chacun des lots en application des articles L. 2125-1 1° et R. 2162-3 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Lots	Montant minimum annuel € HT	Montant maximum annuel € HT
Lot n°1 : Monographies de sciences publiées en France et à l'étranger	Sans montant minimum annuel HT	85 000,00 €
Lot n°2 : Monographies de sciences humaines publiées en France, au format papier, commandées isolément	Sans montant minimum annuel HT	120 000,00 €
Lot n°3 : Monographies de sciences humaines et sociales publiées à l'étranger, au format papier, commandées isolément	Sans montant minimum annuel HT	140 000,00 €
Lot n°4 : Suites et collections de sciences humaines et sociales publiées en France	Sans montant minimum annuel HT	80 000,00 €
Lot n°5 : Suites et collections de sciences humaines et sociales publiées à l'étranger	Sans montant minimum annuel HT	120 000,00 €

Le montant estimatif annuel et non contractuel des commandes est exprimé en euros.
Le montant estimatif annuel suivant est donné à titre indicatif.

Les montants estimatifs et non contractuels sur une année pleine sont de l'ordre de :

Lot 1	76 000 € HT
Lot 2	100 000 € HT
Lot 3	120 000 € HT
Lot 4	40 000 € HT
Lot 5	80 000 € HT

A titre indicatif et non contractuel, la bibliothèque des lettres et sciences humaines et sociales Ulm-Jourdan commande environ 8.000 titres par an tous les lots confondus.

Les lots 3, 5 concernent des livres publiés principalement en Allemagne, en Italie, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

■ **Durée de l'accord-cadre :**

Le contrat est conclu pour une durée de **12 mois** à compter de la notification du contrat.

Il est reconductible **trois (3) fois par période de 12 mois** par tacite reconduction sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre (4) ans.

Toutefois, si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, ce dernier le notifiera au titulaire du marché trois (3) mois avant l'échéance de la période en cours.

La non-reconduction ne donne pas droit à indemnités.

Le titulaire ne pourra s'opposer à la reconduction

■ **Délai d'exécution**

La date prévisionnelle et non contractuelle de début d'exécution de cet accord cadre **est prévue à compter du 10 septembre 2025 pour les 5 lots.**

Les bons de commandes peuvent être envoyés jusqu'au dernier jour d'exécution de cet accord-cadre avec une exécution maximale de quatre (4) mois à compter de cet envoi.

Le détail des devis, délais de livraison/exécution, transports et modalités de livraisons est développé à l'article 6 du CCP.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

Pièce contractuelle	- Acte d'engagement – AE respectif de chacun des lots (lots 1,2,3,4 et 5) à compléter par le candidat
Pièce contractuelle	- Cahier des clauses particulières - CCP
Pièce contractuelle	- Cadre de réponse technique et financier (CRTF) respectif pour chacun des lots (lots 1,2,3,4 et 5) à compléter par le candidat
Document de procédure	- Règlement de la consultation - RC
Document de procédure	- Formulaire « Contacts »
Document de procédure	- Lettre de candidature (DC1)
Document de procédure	- Déclaration du candidat (DC2)
Document de procédure	- Formulaire DUME (disponible sur la plateforme PLACE)
Document de la procédure	-Questionnaire relatif aux prix unitaires propre à chaque lot (lots 1 à 5 à compléter par le candidat (fichier questionnaire relatif aux prix unitaires des livres commandes isolément (lots 1,2 et 3) et fichier questionnaire relatif aux prix unitaires de volumes de commandes permanentes (lots 4 et 5))
Document de la procédure	-Questionnaire relatif aux volumes de commandes permanentes propre à chaque lot (lots 4 et 5 concernés à compléter par le candidat)
Document de la procédure	- Liste indicative des titres permanents des lot 4 et 5 (pour information)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Il est interdit de répondre à la fois individuellement et en tant que mandataire d'un groupement ou en tant que membre d'un groupement

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Formulaire DUME (non obligatoire, au choix du candidat)	<i>Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur</i>
Attestation sur l'honneur (non-interdiction de soumissionner)	<i>Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années (3 dernières années) Cette liste devra faire mettre en avant :</i> <ul style="list-style-type: none">- <i>Le montant de la part exécutée ;</i>- <i>La période de réalisation des prestations de fournitures ;</i>- <i>Le nom, les coordonnées du client</i>
Autres documents	
Formulaire « contacts »	<i>Formulaire « contacts » complété</i>
Une note très succincte présentant la société	<i>Structure organisationnelle, moyens humains et compétences, (Cette note ne remplace aucunement le cadre de réponse technique et financier)</i>

Présentation des documents :

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Pour chaque lot sur lequel le candidat soumissionne, sont à fournir les documents suivants au titre de son offre :

Document	Descriptif
<p>Acte d'engagement</p> <p>(Un AE par lot)</p>	<p><i>Document à compléter par le candidat et à signer électroniquement, soit au moment du dépôt de l'offre, soit après attribution du marché.</i></p> <p><i>Le seul dépôt de l'offre, même non signée, vaut engagement de la part du candidat à signer ultérieurement le marché qui lui sera attribué.</i></p> <p><i>Si le candidat choisit de signer électroniquement le fichier «AE» au moment du dépôt de son offre, il veillera à sélectionner le format « PDF non-verrouillé » pour permettre la contre-signature par l'ENS-PSL.</i></p>
<p>Cadre de réponse technique et financier (CRTF)</p> <p>(Un CRTF par lot)</p>	<p><u>Les candidats répondant à plusieurs lots devront fournir un document par lot.</u></p> <p><i>Les candidats doivent obligatoirement utiliser le cadre de réponse technique et financier (CRTF) proposé dans le dossier de consultation et propre à chaque lot soumissionné pour présenter leur mémoire technique.</i></p>
<p>Questionnaire relatif <u>aux prix unitaires</u></p> <p>(Un questionnaire par lot)</p>	<p>Le candidat soumissionnant sur ces lots doit obligatoirement compléter et transmettre les questionnaires relatifs <u>aux prix unitaires dans son offre (fichier questionnaire relatif aux prix unitaires des livres commandés isolément (lots 1,2 et 3) et fichier questionnaire relatif aux prix unitaires de volumes de commandes permanentes (lots 4 et 5)</u></p>
<p>Questionnaire relatif <u>aux volumes de commandes permanentes pour les lots 4 et 5</u></p>	<p>Le candidat soumissionnant aux lots 4 et 5 doit obligatoirement compléter et transmettre le questionnaire relatif <u>aux volumes de commandes permanentes.</u></p>
<p>Liste indicative des titres permanents des lots 4 et 5</p> <p>(Une liste par lot)</p>	<p>Liste indicative des titres permanents des Bibliothèques (Pour information)</p>

Il est rappelé que les conditions générales du candidat s'effaceront devant les dispositions contractuelles du présent accord-cadre.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Remise des offres électroniques :

Contact : Plateforme de dématérialisation des marchés PLACE

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

**École normale supérieure – PSL
Service de la commande publique
45, rue d'Ulm
75230 PARIS cedex 05**

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « **copie de sauvegarde – Consultation 2025-021– Ne pas ouvrir** », ainsi que **le nom du candidat**.

La transmission d'une copie de sauvegarde par voie électronique n'est pas autorisée.

Echanges électroniques :

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. **Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contradictions d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté, en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.**

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Langue et devise :

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Signature :

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Signature électronique :

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance><https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

Si le candidat choisit de signer électroniquement le fichier « Acte d'Engagement » au moment du dépôt de son offre, il veillera à sélectionner le format « PDF non-verrouillé » pour permettre la contre-signature par l'ENS-PSL.

La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

■ Dispositions complémentaires :

Modification de contrat

Le présent marché prévoit le recours possible à des modifications du contrat dans les conditions prévues aux articles R 2194-1 à R 2194-10 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

- La capacité économique et financière
- Les capacités techniques et professionnelles

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Pour tous les lots :

Critère 1 : Valeur technique (70%)

Critère 2 : Prix (30%)

1/ CRITERE 1 : Valeur technique analysée sous la base de sous-critères communs à l'ensemble des lots 1 à 5

Critère et pondération	Descriptif
Critère 1 - Valeur technique et délais (70 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse technique et financier (CRTF)
Sous-critère 1 (10 points)	Qualité du catalogue en ligne
Sous-critère 2 (15 points)	Qualité de la gestion et du suivi des commandes en ligne
Sous-critère 3 (15 points)	Fonctionnalité associée à la gestion des paniers de commande, la facturation et des délais
Sous-critère 4 (30 points)	Moyens mis en œuvre pour permettre de créer un profil d'alerte et de veille documentaire signalant régulièrement les dernières parutions et toute autre information bibliographique relative à ce profil et garanties proposées pour répondre aux besoins des Bibliothèques de l'ENS-PSL

2/ CRITERE 2 : Prix analysés sur la base de sous-critères communs à l'ensemble des lots 1 à 5

Critère et pondération	Descriptif
Critère 2 - Prix (30 %)	Le critère prix est apprécié au regard du contenu du cadre de réponse technique et financier (CRTF) à compléter par le candidat
Sous-critère 1 (5 points)	Taux de remise appliqué sur le prix de vente au public (exprimé en pourcentage)
Sous-critère 2 (10 points)	Prix de base et exceptions d'application de cette remise
Sous-critère 3 (15 points)	Cohérence des informations du fichier questionnaire relatif aux prix unitaires des livres commandés isolément (lots 1,2 et 3) et questionnaire relatif aux prix unitaires de volumes de commandes permanentes (lots 4 et 5)

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée.

Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse.

Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
PV CSE	Si l'attributaire est une entreprise de 50 salariés et plus, le dernier procès-verbal de la séance du comité social et économique (CSE) tel que prévu aux articles 1 et 9 de l'ordonnance n°2017-386 du 22/09/2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, obligatoire depuis le 1er janvier 2020.
RIB	Relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire attestant de l'habilitation à poursuivre l'activité sur une période permettant d'exécuter le marché dans sa totalité.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande **au plus tard 10 jours** avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à

tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr
Télécopie : 01 44 59 46 46
Site internet : paris.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

☰ **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)